



SYNTHÈSE DE L'ASSEMBLÉE VILLAGEOISE D'AMPSIN

Lors de l'Assemblée villageoise, les citoyens ont posé des questions essentielles pour l'avenir et la qualité de vie du village. Les autorités communales et les services compétents ont apporté des réponses et lancé un suivi concret.

Remarque préalable :

Les interpellations de l'urne ne concernant pas spécifiquement l'entité d'Ampsin ont été mises de côté.

Les réponses à ces interpellations (à visée plus générale ou concernant un autre « village ») seront communiquées par un autre biais, encore à définir.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AMÉNAGEMENT DU CENTRE D'AMPSIN

Suggestion dans la boîte à idées :

Aménager les abords des Maîtres du Feu

Placer plus de bancs dans le centre d'Ampsin pour les promeneurs.

Réponse des autorités :

RUE DU PUIITS – MAISONS ABANDONNÉES

Question d'un habitant :

Que faire des maisons abandonnées dans la commune ?

Réponse des autorités :

Le Bourgmestre intervient et explique que la réflexion est en cours à ce sujet pour mobiliser tous les services utiles sur ce problème (Taxes, Urbanisme, Énergie, ...).

L'habitant exprime le fait que l'on devrait pouvoir saisir ce type de bien et que ce n'est pas normal.

Le Bourgmestre précise qu'il existe des outils d'expropriation mais que du point de vue légal, ceux-ci sont difficilement mobilisables.

RUE DE BENDE – MAISONS ABANDONNÉES

Question d'un habitant :

Il propose que la maison (ancien local colombophile) soit abattue et que l'on y aménage à la place un parc et des bancs.

Réponse des autorités :

Le Bourgmestre précise que le local colombophile et l'ancien presbytère rentrent dans un projet d'inventaire de l'immobilier communal. Chaque bâti va être listé et faire l'objet d'une réflexion quant à son affectation en fonction des coûts de réhabilitation et des opportunités d'usage. Il précise qu'un accord avec la Fabrique d'église d'Ampsin est nécessaire pour avancer.

16
juin

Gymnase
communal
Rue Chénia, 17
4540 AMAY



RUE VINÂVE – MAISONS ABANDONNÉES

Question d'un habitant :

Elle se demande ce que va devenir l'ancien presbytère du château.



Réponse des autorités :

Le Bourgmestre précise que le local colombophile et l'ancien presbytère rentrent dans un projet d'inventaire de l'immobilier communal. Chaque bâti va être listé et faire l'objet d'une réflexion quant à son affectation en fonction des coûts de réhabilitation et des opportunités d'usage. Il précise qu'un accord avec la Fabrique d'église d'Ampsin est nécessaire pour avancer.

RUE RUE DE BENDE – ÉCOULEMENT DES EAUX

Question d'un habitant :

Il n'y a pas d'égouttage ni d'avaloirs dans ce quartier. Rue des Mineurs, lorsque l'eau arrive, elle rentre sous terre et se jette dans le ruisseau. Dès qu'il y a un orage, suite à un tuyau qui a été remplacé par un autre plus petit, cela inonde tout.



Réponse des autorités :

Anthony Pachioli du service Travaux exprime le fait qu'il n'était pas au courant de l'existence de ce tuyau et qu'il va se renseigner.



RUE SARTAGE : CONDUITE DANGEREUSE

Constat d'une habitante :

Elle constate un non-respect de la priorité de droite, des coups de klaxon et un freinage abusif vers la rue Hasquette.

Réponse des autorités :

Michel Dubois de la zone de Police intervient. Le service circulation va voir l'état de la signalisation et du marquage routier. L'éducation des usagers reste difficile.

L'habitante conclut en disant que les aménagements de la rue Hasquette amélioreront les choses.

RUE WALOPPE : PRIORITÉ & STATIONNEMENT

Suggestions d'un habitant :

En face du big Mat, les automobilistes ont du mal à savoir ce qu'ils doivent faire (respect des priorités). Les clients font parfois la file et obstruent la rue Waloppe.

Proposition de l'habitant : installer un mini rond-point au niveau du carrefour.

L'habitant constate également un problème de stationnement au niveau de la jonction entre la rue Saint-Joseph et la chaussée de Liège.

Proposition de l'habitant : interdire le stationnement sur 10-15 m. Supprimer la dernière place sur la chaussée avant la rue Saint-Joseph. Il s'agit d'une route régionale. Une autorisation du SPW est requise.

Réponse des autorités :

RUE AL BÂCHE : PANNEAU PRIORITÉ DE DROITE

Question d'un habitant :

Lors des travaux de pose de la couche d'asphalte, le panneau de priorité de droite a été enlevé. Il demande s'il est possible de mettre un marquage.

Réponse des autorités :



CHAUSSÉE DE LIÈGE : CODE DE LA ROUTE NON RESPECTÉ

Constat d'un habitant :

Il constate un problème de stationnement irrespectueux selon lui dans la rue Saint-Joseph. Il est arrivé que des voitures qui entraient dans la rue fassent marche arrière car il était impossible de passer.

Il souligne aussi le fait que les deux potelets jaunes devraient être mis plus bas car cela engendre de multiples manœuvres.

Il souligne également la vitesse excessive chaussée de Liège. Ça ralentit mais une fois passé 20h et dès que l'on a passé le LIDAR, ce sont des courses et pétarades !

Réponse des autorités :

Michel Dubois de la zone de Police intervient. Il y a plus de respect au niveau des carrefours. C'est un sentiment commun et les agents y sont sensibilisés.

Il rappelle que pour toute demande d'aménagement, les citoyens peuvent s'adresser à la Commune et que la N617 n'est pas une route communale. Cela implique qu'il y a d'autres procédures à suivre.

Concernant la vitesse, il rappelle que le LIDAR appartient à la Région. La zone de police dispose du LIDAR une semaine par mois pour six communes.

Il rappelle que notre zone de police est la mieux fournie de la Région en radar-tronçons et s'en réjouit. A côté de cela, le service Circulation s'engage à objectiver les choses lorsqu'il est interpellé. Et de conclure : « Tout le monde souhaite la présence du radar poubelle sauf quand ça le touche ! ».

QUARTIER DE BENDE : VITESSE EXCESSIVE

Constat d'un habitant :

Le quartier de Bende est oublié. Il souligne que la vitesse rue de Jehay (90km/h et le panneau d'entrée d'agglomération n'est plus présent), rue de Bende et rue Mossoux est excessive !

Réponse des autorités :

L'inspecteur Mascaux intervient concernant la vitesse élevée rue de Jehay. Une équipe se rendra sur les lieux pour vérification.



CENTRE DU VILLAGE : PLACES DE STATIONNEMENT

Suggestion dans la boîte à idées:

Tracer des emplacements de stationnement devant la friterie (4-5 places ?), la boulangerie (3-4 places ?) et la pharmacie (4 places ?).

Suggestion dans la boîte à idées:

Définir clairement le parking sur la Grand-place et penser aux piétons (les voitures se garent sur le trottoir devant le café) + laisser un espace pour sortir de la place + passage pour piétons entre la Grand-place et l'avenue H. Dumont.

Suggestion dans la boîte à idées:

Mettre la rue Vinâve en sens unique et définir des emplacements de parking (trop de voitures se garent sur le trottoir

->Rendre sa place aux piétons et sécuriser le croisement avec l'avenue H. Dumont et la rue de l'école.

->Tour possible par la rue du Château pour rejoindre la Grand-place.

Réponse du service :

Cet aménagement devrait être réalisé au cours des prochaines semaines.

Réponse du service :

1. **Concernant le trottoir en face du café**, il faudrait placer des bordures chasse-roues ou des bordures en béton style « dos de cochon » à 1,5 m de la bordure afin de laisser l'espace nécessaire minimum légal au cheminement des piétons
2. **Concernant le stationnement**, ce qui est dessiné sur le plan n'est pas réalisable. Possibilité de demander au service mobilité de voir ce qu'il serait possible de faire et demander l'avis du SPW Mobilité et Infrastructures, et il faudra sûrement un arrêté complémentaire de circulation routière.
3. **Concernant le passage pour piétons**, il faudrait demander l'avis du SPW Mobilité et Infrastructures.

D'une manière globale, il y a une **volonté et un besoin de revoir le stationnement sur la place d'Ampsin**. Ce dossier pourrait être intégré dans le **projet de plan communal de mobilité** sur le territoire. **L'avis du SPW Mobilité et Infrastructures sera sollicité** lors d'une prochaine rencontre.

Réponse du service :

Un **test de giratoire à sens unique** rue Vinâve et rue du Château avait **déjà été effectué** il y a quelques années et avait reçu beaucoup d'**avis négatifs des citoyens**.

De plus, dans les voiries à sens unique, les automobilistes ont tendance à rouler plus vite car ils savent qu'ils ne croiseront personne. Le SPW Mobilité et Infrastructures refuse souvent la mise en sens unique de voirie, pour cette raison.



PLACEMENT DE MIROIR

Question dans la boîte à idées:

Demande de placement d'un miroir en face de la sortie du Lidl pour faciliter l'engagement sur la chaussée (problématique des voitures garées à proximité du Lidl : la visibilité des voitures sur la chaussée est très difficile).

Réponse du service :

Le placement de miroir parabolique présente les inconvénients suivants :

- l'image réfléchi est déformée et trompe l'observateur sur la vitesse et sur la distance à laquelle se trouve le véhicule observé. Ainsi, un miroir ne garantit une sécurité optimale que lorsque son utilisateur ne décide de démarrer que lorsqu'il n'aperçoit aucun véhicule.
- la buée et le givre rendent ce dispositif inopérant l'hiver, alors qu'en été, le miroir est souvent recouvert de rosée le matin ;
- le miroir ralentit très fortement la circulation car pour interpréter correctement l'image réfléchi, les conducteurs doivent pratiquement arrêter leur véhicule.

Au vu des risques évoqués, le Collège communal a pris la décision de principe de ne pas donner de suite favorable aux demandes de pose de miroir de circulation.

VITESSE EXCESSIVE DANS LE CENTRE DU VILLAGE

Suggestion dans la boîte à idées:

Au carrefour d'Ampsin et la Chaussée de Liège, les voitures circulent à des vitesses excessives malgré la limitation à 50km/h. Certains conducteurs brûlent les feux rouges alors que des parents accompagnés de leurs enfants tentent de traverser.

-> Mettre un radar fixe sur la route.

Réponse du service :

S'agissant d'une **voirie dépendant du SPW Mobilité et Infrastructures**, il faudra leur demander un avis quant à la possibilité de mettre un **radar** détectant les véhicules ne respectant pas la signalisation lumineuse.

Dans l'attente de la prochaine réunion CPSR (Commission Provinciale de Sécurité Routière) (2/an, la prochaine aura lieu en mars 2026), nous allons relayer cette inquiétude à la zone de police.

STATIONNEMENT RUE DU CIMETIÈRE

Suggestion dans la boîte à idées:

Interdiction de stationner rue du Cimetière (des 2 côtés, entre le numéro 25 rue Chénia et à hauteur du pont) pour sécuriser les piétons vu l'absence de trottoirs.

Réponse du service :

Il n'y a pas d'immeuble du côté droit en montant la rue du cimetière.

De plus, les véhicules garés en voirie sont des obstacles contribuant à diminuer la vitesse des usagers.



CODE DE LA ROUTE : MODIFICATIONS

Suggestion dans la boîte à idées:



Interdire la descente de la rue Chénia aux longs camions (Delhaize etc) car le tournant est très étroit.



Réponse du service :

Demander l'avis du SPW Mobilité et Infrastructures pour **interdire** le **passage de véhicules** et trains de véhicules destinés au **transport de marchandises de +3.5 T dans la rue du Cimetière**, depuis son carrefour avec la rue Chénia et jusqu'à son carrefour avec les rues Hasquette et Al Bâche. Si cela s'avère justifié, cela nécessitera l'approbation d'un règlement complémentaire de circulation routière.

Suggestion dans la boîte à idées:



Mettre un panneau « STOP » à la sortie du BigMat (les véhicules se croient prioritaires).



Réponse du service :

Parking privé, il faut demander au propriétaire d'en installer un. Nous pouvons juste le **lui suggérer**, voire au **minimum un trait blanc perpendiculaire au sol**.

Suggestion dans la boîte à idées:



Installer un dispositif ralentisseur dans la rue des Boulonneries (plateau ou coussin Berlinois).



Réponse du service :

Il faudra **réaliser une analyse de trafic** afin d'objectiver le problème de vitesse. Car c'est un problème qui est souvent relevé (longue liste de rues en attente d'analyse) et pas toujours vérifié (il s'agit parfois d'un ressenti).

Si les vitesses excessives sont vérifiées après analyse, des aménagements pourront être envisagés.

Néanmoins, veuillez noter que les ralentisseurs de type « coussin berlinois » ou plateau sont souvent **sources de nuisances sonores** pour les riverains immédiats.

Constat dans la boîte à idées:



Rappel de la limitation de vitesse : un panneau existe (« Vous roulez à... ») mais n'est pas suffisant.



Réponse du service :



CODE DE LA ROUTE : MODIFICATIONS

Suggestion dans la boîte à idées :



Interdire le stationnement au début de la rue des Gânon (juste après le carrefour avec la rue Docteur Renard) pour augmenter la visibilité ou mettre un miroir.



Réponse du service :

Le placement de miroir parabolique présente les inconvénients suivants :

- **l'image réfléchie est déformée et trompe l'observateur sur la vitesse et sur la distance** à laquelle se trouve le véhicule observé. Ainsi, un miroir ne garantit une sécurité optimale que lorsque son utilisateur ne décide de démarrer que lorsqu'il n'aperçoit aucun véhicule.
- **la buée et le givre rendent ce dispositif inopérant l'hiver**, alors qu'en été, le miroir est souvent recouvert de rosée le matin ;
- **le miroir ralentit très fortement la circulation** car pour interpréter correctement l'image réfléchie, les conducteurs doivent pratiquement arrêter leur véhicule.

Au vu des risques évoqués, le Collège communal a pris la décision de principe de ne pas donner de suite favorable aux demandes de pose de miroir de circulation.

Pour **l'interdiction de stationner**, elle est par définition **d'application à moins de 5m de tout carrefour**.



NUISANCES SONORES

Constat dans la boîte à idées:

Lors des occupations de la salle du gymnase, beaucoup de nuisances sonores.

→ Demande de respecter l'environnement.

Réponse du service :

Hormis rappeler aux locataires de la salle les règles élémentaires de respect du voisinage, il nous est compliqué d'agir sur ces nuisances.

Lors des cas les plus graves, puisqu'il s'agit vraisemblablement de situations en soirée/les week-ends, nous ne pouvons que préconiser une sollicitation des services de police (qui ne pourront intervenir qu'en fonction des urgences en cours).

JEUNESSE

INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Suggestion dans la boîte à idées:

Aménagement de parcs extérieurs avec infrastructures dédiées au sport (objectif : se dépenser, avoir une vie sociale et rencontrer d'autres personnes (quartier rue de la Gare).

Réponse des autorités :

CRÈCHE CHEZ L'ANCIEN FLEURISTE

Suggestion dans la boîte à idées:

Que la commune loue/achète l'ancien fleuriste pour y aménager une crèche (l'abandon du projet à l'école est une bonne chose mais les besoins restent là pour les places d'accueil).

Réponse des autorités :

Il est pris note de la suggestion.



MARCHÉ PRODUCTEURS LOCAUX

Question dans la boîte à idées:

Organiser un marché des producteurs locaux 1x/mois entre avril et octobre ?



Réponse des autorités :

Il y a une volonté politique de revoir le mode de fonctionnement des marchés et la localisation de ces derniers.

ORGANISATION FÊTES DE VILLAGE

Suggestion dans la boîte à idées:

Organiser des fêtes de villages afin de mieux se connaître et passer un bon moment convivial ensemble (*Valentina Chamoun - rue de la Gare, 10*).



Réponse des autorités :

Notre Commune soutient pleinement les comités de quartier dans leurs actions et ou organisation d'événement.

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Suggestion dans la boîte à idées:

Contacter le CRMA et CSD ingénieurs pour élaborer des fiches-actions pour lutter contre les inondations.



Réponse des autorités :

Le CRMA est déjà un partenaire privilégié dans le cadre de la lutte contre les inondations sur le territoire communal.

PATRIMOINE BÂTI

Suggestion dans la boîte à idées:

Rafraîchir l'église Saint-Pierre au centre de la place (soin du patrimoine).



Réponse des autorités :



TRAVAUX SALLE DES MIRLONDAINES

Question dans la boîte à idées:



Fin des travaux de la salle des Mirlondaines pour y refaire les plaines de jeux ?



Réponse des autorités :

Il n'y a pas encore, à ce stade-ci, de date de clôture du projet de réfection du bâtiment.

RÉFECTION DE VOIRIE

Suggestion dans la boîte à idées:



Réfection (pose d'un nouveau revêtement) rue des Boulonneries.



Réponse des autorités :